

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 376

présenté par
M. Charié, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 27

Dans l'alinéa 8 de cet article, substituer aux mots :

« demandes d'autorisation en matière »,

le mot :

« projets ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.